

Affiché le 13/09/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BILIEU

ARRÊTÉ N° 2022-42 DP
de non-opposition ^{selon} avec prescriptions à
une DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Maire de BILIEU ;

VU la déclaration préalable, présentée le 25 avril 2022 par Mme CORREIA SILVA Catherine demeurant 409, route du Bord du Lac à BILIEU et enregistrée par la mairie de BILIEU, sous le numéro DP 038 043 22 20028;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2020/72, le 7 novembre 2020 ;

VU la carte des aléas approuvée le 16 novembre 2012, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales modifié le 18 juillet 2013 ;

VU les pièces complémentaires déposées le 28/07/2022 ;

VU l'avis FAVORABLE de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), en date du 30/08/2022 ;

CONSIDÉRANT que le projet, objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé section AB, parcelle n° 30 à BILIEU ;

En la :

- Transformation du garage en pièce de vie ;
- Remplacement des menuiseries extérieures ;
- Ravalement des façades .

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Biliou, le 6 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Jean-Pierre HEMMERLÉ,
Adjoint délégué à l'urbanisme